

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : AVENANT N°1– TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LOTISSEMENT LES ECOAREES A CHAPONNAY - LOT 1

Le Maire,

Vu la délibération n°2025-006 du 30 janvier 2025, confiant au maire, Nicolas VARIGNY, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4^{ème} point,

Vu l'article R2123-1 du code de la commande publique,

Vu la décision 2024-057 en date du 20 août 2024, portant sur l'attribution du marché de travaux passé selon la procédure adaptée pour des travaux d'assainissement - Lotissement LES ECOAREES à Chaponnay,

Vu le marché du lot n°1 (Assainissement) attribué à l'entreprise CHOLTON SAS (69440 CHABANIERE), pour un montant de 124 843 € HT

Considérant la nécessité de conclure l'avenant suivant :

- Avenant n°1 : Lot n° 1 d'un montant de 12 000 € HT, soit 9,61 % du montant initial du marché.

DECIDE

Article 1 : La conclusion d'un avenant au marché de travaux, comme suit :

- Avenant n°1 : Lot n° 1 d'un montant de 12 000 € HT, soit 9,61 % du montant initial du marché

Article 2 : Le destinataire de la présente décision, s'il le désire la contester, peut saisir le Tribunal Administratif de Lyon d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois francs à compter de la notification de la présente décision.

Article 3 : Le responsable est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise à la préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 26-03-2025

Le Maire,
Nicolas VARIGNY

Certifié exécutoire,
En Préfecture, le 26-03-2025
Et de la Publication, le 26-03-2025

